

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. X, No 11.

Montréal, Novembre 1904.

50 cts par an.

LES MARTYRS DU CANADA

Où dormaient des wigwams des villes sont assises ;
Là Québec et ses tours, gigantesques assises,
Ont détrôné Stadacona ;
Ici l'œil voit grandir Montréal la superbe
Au lieu où jadis venait s'asseoir dans l'herbe
Le conseil de l'Agouhanna.

Le mécanisme a pris les chutes pour vassales ;
L'industrie a jeté vingt arches colossales
Sur le fleuve tremblant de peur ;
Et narguant désormais les sauvages colères,
Le touriste franchit nos forêts séculaires
Sur les ailes de la vapeur.

Le progrès a partout remporté la victoire ;
L'humble bouleau flottant fait place à la bouilloire ;
Le phare luit sur le rocher ;
L'étroit sentier des bois se cache sous nos rues ;
Et les derniers débris des races disparues
Vivent à l'ombre d'un clocher.

L'indigène a mis bas l'arme dévastatrice,
Le baptême a versé l'eau régénératrice
Sur son front indocile et fier ;
Et le prêtre du Christ, dans mainte basilique,
Annonce maintenant le verbe évangélique
A tout un peuple né d'hier.

Et j'allais demandant, en mes courses lointaines,
Aux clameurs des torrents comme au chant des fontaines
Aux tempêtes comme aux zéphirs,
Quel germe avait produit ce changement immense ;
Et tout m'a répondu : " La magique semence,
C'est le sang fécond des martyrs ! "

ACHILLE FRÉCHETTE.

En avant !

Dans l'intéressant rapport du Président Général que nous avons publié dans notre numéro de septembre, on constate que durant les deux dernières années, notre association a grandi et prospéré dans une proportion plus forte que jamais. Du 30 juin 1902 au 31 juillet 1904, l'Alliance Nationale a augmenté son effectif de 3,377 membres, déduction faite des sociétaires suspendus ou exclus. Nous comptons donc lors de la dernière convention 12,786 sociétaires en règle. Notre dévoué Président Général a pris occasion de ce résultat remarquable pour ajouter : " Nous pouvons espérer que cette marche se continuera dans l'avenir, et que d'ici la session prochaine, les résultats obtenus seront encore plus satisfaisants."

Ces paroles ne sauraient avoir été prononcées vainement et nous avons l'impérieux devoir de réaliser l'espérance qu'elles formulent.

Et quand devons-nous nous mettre à l'œuvre ? Tout de suite, car le temps perdu ne se retrouve plus. Un nouveau concours est ouvert depuis le 1er octobre, voilà l'occasion de déployer vos moyens, de démontrer que vous avez à cœur de propager les saines et grandes idées dont notre société s'est fait le champion en ce pays.

L'idée mutualiste a fait son chemin parmi nos compatriotes, et ils sont nombreux ceux qui sont enrôlés dans les diverses sociétés qui opèrent au Canada. Mais comparative-ment aux pays européens, que de travail nous avons encore à faire avant d'atteindre les résultats qu'on a obtenus là-bas.

Que de milliers de Canadiens-Français n'ont pas encore été approchés par nos zélés ? Combien il en meurt encore, chaque jour, qui auraient pu laisser un petit patrimoine à leur famille, si un ami, une connaissance, leur avait parlé des avantages que procure l'affiliation à l'Alliance Nationale ? Combien d'autres se sont formés sur cette question un jugement erroné qu'il serait facile de redresser avec quelques chiffres et quelques exemples ? Une société prospère et bien administrée comme l'Alliance Nationale pourrait compter 25,000 adhérents avant peu si tous les sociétaires voulaient s'en donner la peine. Pourquoi laissons-nous toujours les mêmes travailler et se dévouer ; pourquoi ne secouons-nous pas, enfin, cette torpeur, cette indolence qui entravent l'essor de nos institutions nationales ?

Pourquoi permettons-nous aux autres, de moissonner dans notre champ, alors que nous ne devrions pas même leur donner chance de glaner quelques épis oubliés ?

C'est qu'ici comme en tout, l'effort, du moins l'effort continu, tenace et irrésistiblement vainqueur, nous répugne. Nous voulons vaincre. Nous projetons beaucoup plus que nous n'agissons. Nous voulons être spectateurs plutôt qu'acteurs.

Eh bien, ce n'est pas ainsi que l'on fonde et que l'on alimente des œuvres puissantes. Inculquer la prévoyance et la pensée de l'aide aux faibles et aux déshérités, c'est faire avancer un peuple, c'est améliorer sa civilisation. Il est peu de tâche humaine aussi noble que celle-là, et une fois que vous êtes enroulé sous la bannière mutualiste, vous devez de recruter des adhérents.

Si, en plus de cela, vous avez le bonheur de faire partie d'une association qui est à la fois essentiellement canadienne-française et catholique, vous ne devez ménager ni votre zèle, ni votre activité, ni votre influence pour amener dans ses rangs les compatriotes qui, sans cela, seraient peut-être tentés de porter leurs épargnes et leur dévouement à des institutions qu'ils regretteront, mais trop tard, d'avoir encouragé.

Donc, prenez une résolution virile ; il reste encore un mois de concours devant vous, faites votre plan, dressez vos batteries et amenez-nous quelques-uns des vôtres. Qui sait la somme de bienfaits que vous aurez répandus sur de pauvres futurs délaissés, en agissant ainsi ?

Recruter un sociétaire, c'est faire une bonne action.

Petites causes, grands effets

Louis XIV, en 1672, était aux portes d'Amsterdam, qui, dans ce moment, ne pouvait probablement lui résister, et où l'épouvante était générale. Les magistrats s'assemblent, délibèrent sur ce qu'il y avait à faire dans une telle circonstance ; et l'on convient unanimement de lui porter les clefs de la ville. On s'aperçoit alors qu'un vieux bourgmestre endormi n'a pas donné son suffrage. On le réveille ; il demande ce qui a été délibéré : " D'aller offrir au roi de France les clefs de la ville.—Les a-t-il demandées ? repartit le vieux dormeur.—Pas encore, lui répliqua-t-on.—En ce cas, messieurs, leur dit-il, attendez, du moins, qu'il les demande." Et ce seul mot (à ce qu'on dit) sauva sa République.

Les Cercles Modèles



H. WOLFF.

P. LARIVIÈRE.

H. PAQUET.

CERCLE ST-VINCENT, No 42

Fondé à Montréal, le 22 juin 1894, ce cercle a augmenté son effectif lentement, mais sûrement, suivant l'expression consacrée. Fait digne à noter, il a, à quelques exceptions près, conservé tous les membres qu'il a recruté, et pour ce, nous lui devons autant de félicitations que pour l'administration de sa caisse des malades qui est réellement bonne, comme on peut en juger par le tableau suivant que nous soumettons à l'attention de nos lecteurs.

Fin de	Membres en régie.	Capital Caisse des Malades.
1897	34	\$309 27
1899	41	345 25
1901	53	473 53
1903	101	831.17

La réserve requise aux termes des statuts étant de \$651.00, le Cercle Saint-Vincent se trouve avoir \$180.17 de plus, ce qui confirme bien ce que nous disions plus haut.

Le Pot aux Roses

On entend par *pot aux roses* le mystère d'une intrigue. Voici l'origine de cette singulière locution.

La rose, dans l'antiquité, était regardée comme le symbole de la discrétion. La fable ancienne dit que le fils de Vénus fit présent au dieu du silence, Harpocrate, d'une belle fleur de rose, lorsque personne n'en avait encore vue et qu'elle était toute nouvelle, pour qu'il gardât les secrets de sa mère.

On a pris de là l'occasion de placer une rose dans la chambre où les amis et parents festinent et se réjouissent, sous l'assurance que leurs discours ne seront point éventés et qu'ils puissent dire tout ce que bon leur semble. C'est ainsi que la rose est le symbole du silence, et que l'on est *sub rosa*, sous la rose, quand on est en lieu sûr, où l'on n'a pas à craindre les faiseurs de rapports.

Nos aïeux n'avaient point perdu cette tradition mythologique, qu'ils rendaient plus significative en exposant sur la table un vase de roses sous un couvercle, d'où sont venues les locutions : *sous la rose*, sous le sceau du secret, et *découvrir le pot aux roses*, pour exprimer la révélation ou la surprise des choses secrètes ou cachées.

Le Rusé Diplomate

Talleyrand était assis entre Mme Récamier et Mme de Staël... empressé auprès de l'une et de l'autre, avec une nuance toutefois assez prononcée en faveur de la première.

« Enfin..., voyons ! dit Mme de Staël un peu dépitée, si nous tombions à l'eau toutes deux, à laquelle porteriez-vous secours tout d'abord ?

— Oh ! madame, lui répondit le rusé diplomate, vous devez savoir nager comme un ange !

Dénignons-nous les uns les autres !

Il est pour l'observateur, un sujet d'étonnement : C'est la difficulté, pour le plus grand nombre, de mettre d'accord, dans les relations mondaines, les principes avec les actes ; on connaît des personnes dont le caractère est généreux, la conduite de tous points irréprochables, qui devraient dire : *Aimons nous les uns les autres !* Et qui au lieu de cette règle adoptent cette devise : *Dénignons-nous les uns les autres !*

Il n'est pas même question, dans cette étude, d'examiner les caractères classés, connus pour leur malveillance universelle, et dont la réputation établie se résume en quelques mots dits tout bas : C'est une peste ! Il ne s'agit pas même de défendre contre le blâme des personnes, qui en quelque sorte provoquent, et, dans une certaine mesure, justifient le dénigrement de personnes agressives, malveillantes, maldisantes, toujours prompts aux suppositions déso-bligeantes, toujours prêtes à fomenter la raillerie ; les unes et les autres, quand elles sont dénigrées, récoltent ce qu'elles ont semé. Mais il y a vraiment lieu de s'étonner, quand l'on rencontre, enrôlées sous la bannière du dénigrement chronique et incurable, des caractères à tous autres égards honorables, et qui marchent en guerre, non pour la défensive, mais pour l'agression, non contre les gens belliqueux, mais contre ceux dont l'humeur paisible ne les a jamais heurtés, non contre des ennemis, mais contre des amis ; parfois même contre des amis auxquels on est redevable de quelques bons offices. Serait-il donc vrai que les meilleures âmes peuvent contenir un mauvais levain, composé de toutes petites passions, de petits mécomptes envieux, d'intérêts égoïstes, infimes, froissés ou craignant d'être froissés ? Ou bien la satisfaction qui consiste à chercher, découvrir, étaler des travers ou des défauts chez nos semblables, fussent-ils nos amis, est-elle donc si intense que nous ne puissions y résister, même au risque de commettre une petite vilaine action ? Le plaisir de dénigrer notre prochain est-il donc si savoureux, qu'on lui sacrifie toute considération provenant aussi bien d'un sentiment de délicatesse et de probité que d'un sentiment de prudence ou de dignité ?

Il ne faut pas demander à la nature humaine un degré d'héroïsme qu'elle ne pourrait fournir à jet continu ; on ne peut exiger que chacun éprouve et exprime une

mansuétude invétérée, même à l'égard des personnes malveillantes, dont les sentiments procèdent de l'animosité générale pour aboutir au dénigrement perpétuel ; plus ces personnes s'appliquent à mettre en relief les défauts de leurs semblables, mieux elles accusent leurs propres défauts, et il est bien difficile de ne pas les apercevoir, et même en quelques cas de ne point leur rendre, comme l'on dit en langage familier, la monnaie de leur pièce. Mais ce qui, en pareille matière, est particulièrement blâmable, c'est de soumettre à la manie du dénigrement, même les gens inoffensifs, même les personnes invariablement bienveillantes, même celles qui n'ont pas nui, à ceux qui les dénigrent, même celles qui ont servi leurs détracteurs et ont pu leur être de quelque utilité. Cette disposition se rencontre surtout, on peut même dire exclusivement, dans les âmes dépourvues de noblesse, secrètement envieuses, et qui ne pouvant s'élever au niveau qu'elles ambitionnent, s'appliquent à abaisser leur prochain, afin de s'établir vis-à-vis de celui-ci, non seulement comme des égaux, mais, si faire se peut, comme des supérieurs.

Sans examiner plus à fond tout ce que le dénigrement systématique comporte de sentiments blâmables, de petits abus de confiance, d'actes indéliçats, de commérages, d'imputations fausses, d'amplifications mensongères, disons — et cela peut-être est de nature à faire réfléchir les personnes indifférentes aux conséquences morales de leurs habitudes dénigrantes, que rien n'est plus vulgaire, rien ne dénote plus clairement une intelligence dépourvue de culture, étrangère à toute idée sérieuse, que l'habitude consistant à dénigrer les personnes que l'on connaît. Quand on s'est abandonné à cette habitude, on glisse insensiblement sur la pente de la déconsidération, et sans le vouloir, sans le savoir, on prend peu à peu une physionomie vulgaire.

Il importe à tous égards de veiller soigneusement pour que la jeunesse ne contracte point l'habitude du dénigrement ; elle y est généralement disposée ; les collégiens ne manquent point — surtout quand ils sont médiocrement studieux — de dénigrer leurs professeurs ; et leurs parents sont trop souvent disposés à prêter une oreille complaisante aux attaques dirigées contre des supérieurs assez injustes pour ne point donner le premier rang à leurs enfants. A leur tour, les jeunes filles se coalisent volontiers pour dénigrer quelques jeunes filles, pour s'égay

au dépens des vieilles femmes, pour critiquer la toilette ou le langage des personnes qui n'ont pas le bonheur de leur plaire ; cette habitude contractée durant le jeune âge se perd difficilement ; elle a pour résultat, ainsi que nous le disions tantôt, d'abaisser insensiblement le caractère, l'intelligence et de communiquer à celles qui se sont engagées dans cette voie un indélébile aspect de vulgarité.

Pages Oubliées

BIENFAITS DU CHRISTIANISME

Il se peut faire que la corruption de l'empire romain ait attiré du fond de leurs déserts les barbares, qui, sans connaître la mission qu'ils avaient de détruire, s'étaient appelés par instinct le *fléau de Dieu*. Que fût devenu le monde si la grande arche du christianisme n'eût sauvé le reste du genre humain de ce nouveau déluge ? Quelle chance restait-il à la postérité ? Où les lumières se fussent-elles conservées ? Les prêtres du polythéisme ne formaient point un corps d'hommes lettrés, hors en Perse et en Egypte ; mais les mages et les prêtres égyptiens, qui d'ailleurs ne communiquaient point leurs sciences au vulgaire, n'existaient déjà plus en corps lors de l'invasion des barbares. Quant aux sectes philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie, elles se renfermaient presque entièrement dans ces deux villes, et consistaient, tout au plus, en quelques centaines de rhéteurs qui eussent été éborgés avec le reste des citoyens. Point d'esprit de prosélytisme chez les anciens ; aucune ardeur pour enseigner : point de retraite au désert, pour y vivre avec Dieu et pour y sauver les sciences. Quel pontife de Jupiter eût marché au-devant d'Attila pour l'arrêter ? Quel lévite eût persuadé à un Alaric de retirer ses troupes de Rome ?

Les barbares qui entraient dans l'empire étaient déjà à demi chrétiens ; mais voyons-les marcher sous la bannière sanglante du dieu de la Scandinavie ou des Tartares, ne rencontrant sur leur route ni une force d'opinions religieuses qui les oblige à respecter quelque chose, ni un fond de mœurs qui commence à se renouveler chez les Romains par le christianisme. N'en doutons point, ils eussent tout détruit ; ce fut même le projet d'Alaric. " Je sens en moi, disait ce roi barbare, quelque chose qui me porte à brûler Rome." C'est un homme monté sur des ruines et qui paraît gigantesque...

On peut juger de l'abîme où nous serions plongés aujourd'hui si les barbares avaient surpris le monde sous le polythéisme, par l'état actuel des nations où le christianisme s'est éteint ; nous serions tous des esclaves turcs, ou quelque chose de pis encore, car le mahométisme a du moins de la morale qu'il tient de la religion chrétienne, dont il n'est, après tout, qu'un secte très éloigné. Il est donc très probable que, sans le christianisme, le naufrage de la société et des lumières eût été total. On ne peut calculer combien de siècles eussent été nécessaires au genre humain pour sortir de l'ignorance et de la barbarie corrompue dans lesquelles il se fût trouvé enseveli. Il ne fallait rien moins qu'un corps immense de solitaires, répandus dans les trois parties du globe et travaillant de concert à la même fin, pour conserver ces étincelles qui ont rallumé chez les modernes le flambeau des sciences.

Encore une fois, aucun ordre politique, philosophique ou religieux du paganisme n'eût pu rendre ce service inappréciable, au défaut de la religion chrétienne. Les écrits des anciens, se trouvant dispersés dans les monastères, échappèrent en partie aux ravages des Goths ; enfin, le polythéisme n'était point, comme le christianisme, une espèce de religion *lettrée*, si nous osons nous exprimer ainsi, parce qu'il ne joignait point, comme lui, la métaphysique et la morale aux dogmes religieux. La nécessité où les prêtres chrétiens se trouvèrent de publier eux-mêmes des livres, soit pour propager la foi, soit pour combattre l'hérésie, a puissamment servi à la conservation et à la renaissance des lumières. Dans toutes les hypothèses imaginables, on trouve toujours que l'Evangile a prévenu la destruction de la société ; car, en supposant qu'il n'eût point paru sur la terre, et que, d'un autre côté, les barbares fussent demeurés dans leurs forêts, le monde romain, pourrissant dans ses mœurs, était menacé d'une dissolution épouvantable.

Les esclaves se fussent-ils soulevés ? Mais ils étaient aussi pervers que leurs maîtres ; ils partageaient les mêmes plaisirs et la même honte ; ils avaient la même religion, et cette religion passionnée détruisait toute espérance de changement dans les principes moraux. Les lumières n'avançaient plus, elles reculaient ; les arts tombaient en décadence. La philosophie ne servait qu'à répandre une sorte d'impiété qui, sans conduire à la destruction des idoles, produisait les crimes et les malheurs de l'athéisme dans les grands, en laissant aux petits ceux de la su-

perstition. Le genre humain avait-il fait des progrès, parce qu'il ne croyait plus aux dieux du Capitole, et qu'il souillait par mépris les statues des dieux ? Tacite prétend qu'il y avait encore des mœurs au fond des provinces ; mais ces provinces commençaient à devenir chrétiennes, et nous raisonnons dans la supposition que le christianisme n'eût pas été connu, et que les barbares ne fussent pas sortis de leurs déserts. Quant aux armées romaines, qui vraisemblablement auraient démembré l'empire, les soldats en étaient aussi corrompus que le reste des citoyens, et l'eussent été davantage, s'ils n'eussent été recrutés parmi les Goths et les Germains. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'après de longues guerres civiles et un soulèvement général qui eût duré plusieurs siècles, la race humaine se fût trouvée réduite à quelques hommes errants sur des ruines. Mais que d'années n'eût-il point fallu à ce nouvel arbre des peuples pour étendre ses rameaux sur tant de débris ! Combien de temps les sciences oubliées, perdues, n'eussent-elles point mis à renaître, et dans quel état d'enfance la société ne serait-elle point encore aujourd'hui ? De même que le christianisme a sauvé la société d'une destruction totale, en convertissant les barbares et en recueillant les débris de la civilisation et des arts, de même il eût sauvé le monde romain de sa propre corruption, si ce monde n'eût point succombé sous des armes étrangères ; une religion seule peut renouveler un peuple dans ses sources.

Déjà celle du Christ rétablissait toutes les bases morales. Les anciens admettaient l'infanticide et la dissolution du lien du mariage, qui n'est, en effet, que le premier lien social. Leur probité et leur justice étaient relatives à la patrie ; elles ne passaient pas les limites de leur pays. Les peuples en corps avaient d'autres principes que le citoyen en particulier. La pudeur et l'humanité n'étaient pas mises au rang des vertus. La classe la plus nombreuse était esclave, les sociétés flottaient éternellement entre l'anarchie populaire et le despotisme. Voilà les maux auxquels le christianisme apportait un remède certain, comme il l'a prouvé, en délivrant de ces maux les sociétés modernes.

L'excès même des premières austérités des chrétiens était nécessaire : il fallait qu'il y eut des martyrs de la chasteté, quand il y avait des prostitutions publiques ; des pénitents couverts de cendre et de cilice, quand la loi autorisait les plus grands crimes con-

tre les mœurs ; des héros de la charité, quand il y avait des monstres de barbarie ; enfin, pour arracher tout un peuple corrompu aux vils combats du cirque et de l'arène, il fallait que la religion eût, pour ainsi dire, ses athlètes et ses spectacles dans les déserts de la Thébaïde. Jésus-Christ peut donc, en toute vérité, être appelé, dans le sens matériel, le *Sauveur du monde*, comme il l'est dans le sens spirituel ; son passage sur la terre est, même humainement parlant, le plus grand événement qui soit jamais arrivé chez les hommes, puisque c'est à partir de la prédication de l'Évangile, que la face du monde a été renouvelée.

Nous nous piquons de philosophie dans ce siècle ; mais, certes, la légèreté avec laquelle nous traitons les institutions chrétiennes n'est rien moins que philosophique ; l'Évangile, sous tous les rapports, a changé les hommes ; il leur a fait faire un pas immense vers la perfection. Considérez-le comme une grande institution religieuse en qui la race humaine a été régénérée ; alors, toutes les petites objections, toutes les chicanes de l'impiété disparaissent. Il est certain que les nations païennes étaient dans une espèce d'enfance morale, par rapport à ce que nous sommes aujourd'hui. De beaux traits de justice, échappés à quelques peuples anciens, ne détruisent pas cette vérité et n'altèrent pas le fond des choses. Le christianisme nous a indubitablement apporté de nouvelles lumières : c'est le culte qui convient à un peuple mûri par le temps ; c'est, si nous osons parler ainsi, la religion naturelle à l'âge présent du monde, comme le règne des figures convenait au berceau d'Israël. Au ciel, elle n'a placé qu'un Dieu ; sur la terre, elle a aboli l'esclavage.

CHATEAUBRIAND.

Le "Gaulois" de Paris rapporte que M. Waldeck-Rousseau s'est réconcilié avec l'Église catholique avant de mourir. Le célèbre homme d'État comptait parmi ses amis les plus assidus un Dominicain, le Rév. Père Maumus à qui il se plaignait il y a environ trois mois de la maladie qui devait l'emporter. Le Père Maumus lui conseilla d'abord de se confesser. M. Waldeck-Rousseau regarda longuement le Dominicain, puis s'inclinant, il dit : Eh bien, mon père, confessez-moi ! Les incrédules en nombre plus grand qu'on ne le pense, en feront autant et cela ne leur nuira pas dans l'estime de leur postérité.

Rapport du Médecin en Chef

Trois-Rivières, 22 août 1904.

Monsieur le Président et Messieurs les
Délégués du Conseil Général de l'Al-
liance Nationale,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appro-
bation le rapport des travaux accomplis par
le Département Médical depuis la dernière
convention de 1902 jusqu'au 1er juillet 1904.

Ces deux dernières années ont été aussi
progressives, sinon plus que celles de la dé-
cade qui les a précédées et je suis heureux,
au point de vue médical, de vous présenter
un relevé des opérations de la Caisse de
Dotation et de la Caisse Centrale des Ma-
lades.

Escomptant votre bienveillance, j'ai com-
plété ce travail par quelques suggestions
que je crois devoir faire dans l'intérêt gé-
néral de notre société.

CAISSE DE DOTATION

Le nombre des examens médicaux révisés
pendant les deux dernières années a été le
suivant :

MONTANT DES CERTIFICATS

1902-1903		1903-1904	
733	\$ 500 00	948	\$ 500 00
1917	1000 00	2579	1000 00
62	2000 00	83	2000 00
16	3000 00	19	3000 00
2728		3629	
Total..... 6357.			

JUILLET 1902 A JUILLET 1903

Exm.	apprv.	refus.	susp.	B. M.
2728	2235	219	20	254
Refusés à la Caisse des Malades.....				18
Augmentation / Approuvés.....				20
Certificats / Refusés.....				7
Certificats réduits.....				12

JUILLET 1903 A JUILLET 1904

Exm.	apprv.	refus.	susp.	B. M.
3629	2964	280	46	339
Refusés à la Caisse des Malades.....				17
Augmentation / Approuvés.....				12
Certificats / Refusés.....				5
Certificats réduits.....				13

Le chiffre proportionnel des candidats
refusés ou suspendus, après révision des
rapports d'examen, s'élève à 10 p. c., ce qui
prouve que nos médecins-examineurs agis-
sent avec beaucoup de prudence dans l'exa-

men de leurs candidats. Je profite de l'oc-
casion pour informer les intéressés que le Dé-
partement Médical a pris pour règle de ne
jamais rendre publique les causes qui ont
déterminé le rejet d'un candidat, à la suite
de son examen médical. Souvent les cercles
ou le candidat refusé m'expriment leur éton-
nement de voir que tel rapport d'examen a
été rejeté. Que l'on veuille croire que c'est
après mûre délibération que je refuse un
candidat, car je sais qu'un refus non justifié
cause au postulant une injustice grave qui
peut entraîner des conséquences sérieuses
pour lui même et pour sa famille. J'ai cru
prendre cette détermination afin d'éviter de
longues et abusives correspondances qui
dégénèrent souvent en discussions oiseuses.
De plus, en agissant ainsi, je ne fais que
sauvegarder la règle qui m'empêche de dé-
voiler le secret professionnel. Je détruirais
la confiance qui doit exister entre le Dépar-
tement Médical et les médecins-examina-
teurs si je dévoilais les suggestions et les
confidences qui me sont faites par eux. Le
médecin-examineur soucieux de ses de-
voirs et des intérêts de la Société m'avisera
dans certains cas de rejeter tel postulant,
mais il est certain que si je le tiens respon-
sable du refus de l'examen, non seulement
je me rends coupable d'abus de confiance,
mais souvent je lui cause des dommages
pécuniaires considérables.

La première et la principale cause de re-
fus des candidats résulte de la constatation
de la tuberculose pulmonaire, tant dans
l'histoire personnelle que dans l'histoire de
la famille. Je ne saurais trop mettre en garde
nos médecins-examineurs lorsqu'ils ren-
contrent cette maladie dans leurs examens,
surtout si l'on prend pour admises les statis-
tiques et les compilations des actuaires qui
démontrent que le pourcentage de la mortali-
té par la tuberculose pulmonaire est de 16
à 27 pour cent. Nous sommes continuelle-
ment environnés d'un foyer de contagion.
L'on porte à 11,000 le nombre habituel de
tuberculeux dans la ville de New-York. En
1902, 800 personnes sont mortes de tuber-
culose à Montréal. J'ai donc raison de m'a-
larmier et d'aviser nos médecins-examina-
teurs de ne recevoir que des sujets dont
l'entourage est exempt de prédisposition à
cette maladie. Malgré les précautions pré-
ventives, ce fléau fera toujours des ravages.
Que l'on prenne chaque fois en considéra-
tion le mode de vie, les habitudes, les occu-
pations, la sobriété et le milieu hygiénique
dans lesquels vivent les candidats.

Une autre cause fréquente de refus est la présence de cachexie rhumatismale et cardiaque. Ces maladies sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont à l'état latent et se déclarent subitement sans causes apparentes. Tout en présentant un danger imminent pour la Caisse de Dotation, elles sont souvent la ruine des caisses des malades de certains cercles, car il n'est pas rare de constater que la durée de ces maladies dépasse de beaucoup le terme des bénéfices accordés par la Caisse des Malades. Combien de morts subites auraient été évitées si l'auscultation et la percussion avaient été faites consciencieusement.

J'ai souvent refusé des candidats dans l'histoire de famille desquels j'ai rencontré l'existence du cancer. La science médicale ne s'étant que vaguement prononcée encore sur l'hérédité du cancer, mes collègues et moi avons cru prudent de refuser des sujets présentant au moins deux cancéreux dans leur histoire de famille.

Lorsque les maladies suivantes faisaient partie de l'histoire personnelle ou de celle de la famille des postulants, je n'ai pas approuvé les examens soumis : l'asthme, l'épilepsie, les vertiges, la névrose, l'appendicite, les affections du foie et des voies respiratoires, les ulcères variqueux et certaines maladies de la peau, la présence du sucre et de l'albumine dans l'urine, les maladies de la moelle épinière, l'angine de la poitrine, la cystite, les défauts de vision ou d'entendement, etc., etc. La taille, le poids au dessus ou au-dessous d'une moyenne raisonnable, une mensuration imparfaite ou incomplète, une dilatation insuffisante de la cavité thoracique et certaines infirmités mettant en doute la valeur du risque, ont aussi été autant de causes de refus.

Ayant pu me convaincre que plusieurs de nos membres semblaient attacher peu d'importance aux réponses à faire à la question n° 5 de l'examen médical, j'ai été obligé d'en modifier la phraséologie et d'insister pour qu'on indiquât d'une manière précise la nature, la fréquence et la quantité de l'usage des boissons alcooliques. Les termes "modérément" ou "très peu" que l'on employait antérieurement ne sont plus reçus et j'ai constaté que ces détails ont eu pour effet de mieux me renseigner sur la sobriété de nos candidats, tellement que plusieurs se sont vu refuser l'entrée de notre Société à cause de leur habitude d'intempérance passée ou présente. J'ai constaté surtout que

presque tous les membres répondent qu'ils ne font aucunement usage de boissons alcooliques. L'on devrait renseigner les membres et les candidats sur la valeur de leurs réponses. Par là, l'on évitera aux membres et à la Société certains embarras résultant d'une déclaration imparfaite et incomplète, et le Bureau Exécutif ne se verra pas forcé d'inviter ces membres à résigner leur qualité de sociétaire ou bien de les expulser de ses rangs.

J'ai constaté d'autres fausses déclarations plus sérieuses que la précédente et qui entraînent des conséquences plus désastreuses. Certains candidats ont caché, soit involontairement ou par malice, certains défauts d'organisme, tant dans leur histoire personnelle que dans celle de leur famille. Le Bureau Exécutif ne peut faire autrement que d'agir sévèrement dans ces cas. Combien d'autres cas semblables ne seront jamais connus ou qui, s'ils le deviennent, seront une cause d'embarras pour les membres, leurs héritiers et leur société. Ils sont grandement coupables ceux qui se font admettre dans une société à la faveur de la fraude et du mensonge. Heureusement que des lois sévères protègent les intéressés dans ces cas.

MORTALITÉ

Malgré certaines maladies contagieuses qui ont sévi à l'état épidémique dans plusieurs parties de la province, notre mortalité n'a pas dépassé le chiffre normal

Juillet 1902 à juillet 1903 : Morts 78.
Moyenne de membres : 9,870.
Moyenne de mortalité par mille : 7 90.
Juillet 1903 à juillet 1904 : Morts : 76.
Moyenne de membres : 11,826.
Moyenne de mortalité par mille : 6.42.

CAUSE DE LA MORTALITÉ

Abcès	1	Hémorrhagie intestinale	1
Accidents	8	Maladie du cœur	5
Apoplexie	4	Néphrite	5
Broncho-pneumonie	1	Noya le	4
Cancer	1	Occlusion intestinale	1
Cirrhose du foie	1	Paralysie	3
Congestion cérébrale	8	Péritonite	1
Débilité générale	2	Pleurésie	5
Diabète	1	Pneumonie	18
Entérite	2	Septicémie	1
Fièvre typhoïde	18	Syncope du cœur	10
Fistule	1	Tuberculose pulmon.	18
Gastrite	3	Urémie	3
	53		75

AGE AU DÉCÈS

De 18 à 30 ans : 40 De 40 à 50 ans : 30
De 40 à 50 ans : 30 De 50 à 60 ans : 28
Total : 128

Je constate avec plaisir que la moyenne de notre mortalité est au-dessous de l'ordinaire. Si je ne croyais blesser la susceptibilité de certaines de nos sociétés sœurs, je pourrais faire un tableau comparatif de la mortalité et je serais heureux de vous faire constater que notre société figure très avantageusement.

L'on me permettra de faire quelques commentaires sur les causes déterminantes des décès. Comme dans les années précédentes, ce sont les maladies des voies respiratoires (pneumonie, pleurésie, tuberculose pulmonaire) qui nous ont infligé les plus grandes pertes. Toutefois vous remarquerez que dans les deux dernières années, le pourcentage de notre mortalité chez les tuberculeux a considérablement diminué. Comme nous le disons plus haut, la tuberculose sera toujours le cauchemar des sociétés de bienfaisance qui s'occupent d'assurer la vie. Elle a attiré l'attention de tous les savants, surtout de ceux qui ont fait des études particulières sur les risques à prendre dans la durée probable de la vie. On a vu ces expérimentateurs se diviser en deux groupes distincts, l'un, les partisans de l'hérédité et de la prédisposition, se basant sur les statistiques et l'expérience acquise, et l'autre, les théoriciens de la contagion, n'admettant que la présence d'un foyer contaminé là où le sujet recueillerait le bacille de la tuberculose. Dans le premier groupe, nous remarquons surtout les médecins qui s'occupent d'assurance sur la vie, les statisticiens et un grand nombre de conseils d'hygiène. Dans le second, l'on rencontre des bactériologistes et certains hygiénistes qui ne jurent que par la présence du bacille et sa contamination. Il est donc difficile d'appliquer une règle générale et infaillible lorsque nous rencontrons des sujets dont l'histoire de famille est entachée de tuberculose. Il serait téméraire de mettre de côté la statistique, cette aide si puissante dans les assurances sur la vie. Ma faible expérience de dix ans ne me justifierait pas de le faire. D'ailleurs l'hérédité et la prédisposition ont eu et ont encore des partisans parmi les médecins les plus éclairés qui tout en ne rejetant pas les théories modernes ont constaté par les travaux sérieux qu'une constitution affaiblie est un terrain propre à recevoir le microbe de la tuberculose. Au nombre de ces derniers l'on rencontre des noms célèbres. Parmi les médecins anglais, je pourrais citer les noms de Sir James Pagget et les statisticiens Fuller et Garret. Le docteur Ma-

hillon, des hôpitaux de Paris, produit une statistique puissante à l'appui de sa théorie. D'autres défenseurs de l'hérédité et de la prédisposition, tels que Marc Wolfe, Baumgarten, Rivard, de Ransey, n'admettent pas cependant la transmission congénitale. Les médecins allemands, Epstein et Klebs ont corroboré cette théorie par des expériences. Un travail des plus sérieux a été entrepris pour déterminer si l'hérédité de la tuberculose doit jouer un rôle quelconque dans l'assurance sur la vie. Ce travail est dû au Département du "National Fraternal Congress" qui a pris l'initiative du mouvement. S'adressant à tous les médecins, membres de ce congrès, lequel représentait au-delà de trois millions et demi de sociétaire, faisant partie des diverses associations de secours mutuels, en Amérique, le président de cette réunion invita les médecins reviseurs à former un comité spécial pour se prononcer sur l'importance que l'on doit attacher à l'histoire de famille d'un sociétaire dans laquelle se recontrent des traces où l'existence certaine d'une cachexie tuberculeuse, ou, en d'autres termes : est-il dangereux pour les assurances d'admettre des sujets dont l'histoire de famille est entachée de tuberculose. A cet effet l'on distribua à chacun des médecins-reviseurs une carte devant faire constater trois états de choses distincts : Après la mort d'un membre décédé de tuberculose, l'examen médical comportait-il les faits suivants :

1° L'histoire de famille était-elle complètement exempte de maladie ayant un cachet de prédisposition héréditaire ?

2° Pouvait-on constater dans l'histoire de famille un vice ou une tare quelconque : tels que cancer, rhumatisme, etc., etc. ?

3° L'histoire de famille indiquait-elle un ou plusieurs décès par la tuberculose ?

Comme conséquence, cette enquête a été des plus pratiques et a donné le résultat suivant : Le troisième groupe à lui seul a fourni près des $\frac{2}{3}$ des décès, prouvant par là qu'il est imprudent d'admettre des membres dont l'histoire de famille est entachée de tuberculose. Je recevais dernièrement de la "Montreal League for the prevention of Tuberculosis" un opuscule portant la sanction du Conseil d'Hygiène de la province de Québec. L'on attribuait la propagation de la tuberculose aux causes suivantes :

1° Hérédité ; 2° Inhalation d'une atmosphère chargée de germes ; 3° Infection ou ingestion d'aliments contaminés ; 3° Absorption ou inoculation du microbe. Par-

lant de l'hérédité, l'on dit ceci dans cette brochure : " Aujourd'hui sans nier qu'il soit possible que le germe de la tuberculose puisse être transmis par hérédité " et plus loin, l'on cite le docteur Roux qui ne nie pas les nombreux faits où se manifeste l'influence de l'hérédité, mais les interprète d'une façon toute différente de celle qui avait cours jusqu'ici. Si l'on s'occupe maintenant des médecins qui rejettent complètement l'hérédité et la prédisposition pour ne reconnaître que la contagion et l'infection, l'on constate qu'ils sont nombreux et comptent parmi eux des célébrités médicales, des médecins-reviseurs de compagnies d'assurances puissantes et des officiers de sociétés de secours mutuels représentant un groupe important de membres. Je citerai de mémoire les noms du docteur Edwards, aviseur médical de plusieurs compagnies d'assurances américaines et le docteur Holvtchiner, directeur médical du "Woodmen circle". Plusieurs de ces médecins expérimentés ont même exprimé l'idée de faire disparaître entièrement l'histoire de famille de l'examen médical. En présence d'une incertitude aussi grande sur cette question qui occupe d'une manière si sérieuse le monde savant, j'ai cru devoir me consulter à cet effet avec les membres du Bureau Médical. Comme résultat pratique, nous nous sommes tenus dans une sage limite en adoptant certaines règles que nous avons fait connaître à nos médecins examinateurs. Depuis, nous avons constaté une diminution sensible dans le pourcentage de la mortalité causée par les maladies des voies respiratoires, mais il ne faudra pas oublier que la mortalité sera toujours considérable tant qu'il ne nous sera pas donné de posséder des moyens prophylactiques sérieux pour enrayer cette maladie. En attendant ce rare remède, il faut se contenter des préventifs suivants : respirons l'air le plus pur ; que nos habitations soient tenues dans des conditions les plus hygiéniques possibles, laissons-y entrer le soleil, car l'axiome est vrai lorsqu'il dit que " là où le soleil n'entre pas, le médecin entre souvent ", que notre alimentation soit saine et surtout fuyons le contact des personnes présentant des symptômes de tuberculose.

TH. CYPHOT,
Médecin en Chef.

(A suivre)

Nous sommes toujours très reconnaissants des services qu'on va nous rendre.

Amendements aux Statuts

NOUVEL AVIS

Les membres de l'Association sont priés de noter que les amendements aux statuts adoptés à la dernière session du Conseil Général sont devenus obligatoires le 22 octobre dernier.

En vertu de ces amendements :

1. Il ne sera plus nommé de comité d'enquête, dans les cercles, pour faire rapport sur les qualifications de ceux qui demandent leur admission dans la société ; c'est le comité de régie qui se renseignera et fera rapport à ce sujet, au dos de la carte de présentation, sous la signature de son président (art. 11), après avoir substitué le mot " régie " au mot " d'enquête " dans le texte imprimé au dos de la carte.

2. Tous règlements de cercles, y compris ceux qui fixent le salaire des officiers, la date, le lieu et l'heure des assemblées régulières, etc., doivent recevoir l'approbation du Bureau Exécutif pour devenir obligatoires. A cette fin, les secrétaires-archivistes devront nous transmettre diligemment copie de ces règlements, attestant, entre autres choses, la date de leur adoption par le cercle.

3. Les cercles ne peuvent plus percevoir moins de 100 par mois, pour leurs frais d'administration (art. 182), et, dans les cercles où la rétribution est incluse dans la cotisation mensuelle prélevée par le cercle, cette cotisation est de 200 par mois, depuis le 1er novembre. Si le règlement adopté par le cercle l'a fixée à un chiffre plus élevé que 200 ce règlement doit être observé.

4. Tout membre suspendu, — lors même qu'il ne serait suspendu que depuis une journée, — doit demander sa réintégration, et, à l'avenir, il devra appuyer cette demande d'un certificat de santé du médecin, pour lequel il paiera 500 (art. 355). Toutefois si sa demande en réintégration est produite au Conseil Général plus de deux mois après la date de sa suspension, il doit subir l'examen médical exigé d'un nouveau membre, et verser deux dollars au cercle pour couvrir les frais de cet examen.

ERRATA

Il s'est glissé quelques erreurs dans le texte des amendements publié dans le dernier numéro de la revue. Nous donnons ci-après les modifications qui doivent y être apportées.

Art. D, lire " Si le sociétaire ou le candidat " au lieu de " si le membre atteint ".

Art. 96, lire " 96A " au lieu de " 96 ".

Art. 257, lire " la dernière phrase par la suivante " au lieu " la dernière phrase suivante ".

Art. 277, lire " No 10B ou la formule No 10, selon le cas dont " au lieu de " 10B dont ".

Art. 391, lire " Dans le paragraphe 3 " au lieu de " Dans le 3e paragraphe ".

" La continuité des petits devoirs toujours bien remplis ne demande pas moins de force que les actions héroïques."

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1904

Ça et là

Et le concours ?

* * *

Celui qui refuse de s'assurer en disant qu'après sa mort, les autres s'arrangeront comme ils pourront, est un égoïste, et l'égoïste est l'ennemi mortel de l'humanité.

* * *

M. J. E. Costin, membre du Cercle Bourget, est parti, le jour de la Toussaint, pour un voyage à Rome, où il va présenter à SS. Pie X, une adresse au nom du Cercle Catholique des Jeunes Gens de Saint-Jacques. Nos meilleurs souhaits l'accompagnent.

* * *

L'élection des officiers de cercle, pour l'année 1905 doit avoir lieu à la première assemblée de décembre. — A ce sujet voir les articles 127, 130, 132 à 143 et 163. — Une couple de ces articles ont été amendés à la dernière session. Pour les Bureaux de Perception, voir les art. 388, 389.

* * *

Dans les cercles qui ne font pas la perception de la rétribution semi-annuelle dans la cotisation mensuelle, en vertu de l'article 183 des statuts, — les secrétaires-financiers ne doivent pas perdre de vue que les membres doivent la payer en décembre. Les membres des bureaux de perception sont aussi tenus de la solder en décembre, en même temps que les autres versements qu'ils affectuent pendant ce mois.

* * *

Les officiers, ainsi que les membres des cercles, doivent se rappeler que la clôture des comptes aura lieu le 1er décembre prochain. C'est à cette date que les secrétaires-financiers et les trésoriers préparent leurs rapports annuels et les soumettent aux auditeurs pour vérification (voir art. 228, 229 et 230 des statuts). Des formules de rap-

port annuel ainsi que des formules d'appendice à ce rapport (pour les cercles ayant une caisse locale des malades), seront expédiées à ceux-ci avant le 20 courant.

* * *

Nous avons, récemment, adressé à tous les Cercles et B. P., des exemplaires des rapports des officiers généraux et nous leur expédions, maintenant, des exemplaires des statuts révisés, contenant les modifications apportées par le Conseil Général lors de la dernière session.

On remarquera que la couverture de cette nouvelle édition est grise. Cette innovation permettra de reconnaître facilement les derniers statuts des précédents.

Nous prions les membres qui ne se procureront pas un exemplaire des nouveaux statuts de conserver les amendements publiés dans le dernier numéro de la revue, afin qu'ils puissent se tenir au courant des changements qui ont été faits.

Convention de 1904

Nous avons constaté que nous avons omis de mentionner le nom de M. Alexis Doutre, représentant du Cercle Beauhar- nois, dans la liste des délégués qui ont assisté à la dernière session du C. G., que nous avons publiée dans notre numéro de septembre.

Nous réparons l'erreur, et prions ce monsieur d'agréer nos excuses.

VISITES OFFICIELLES

M. le Président Général a visité les cercles suivants, dans le cours du dernier mois :
Cercles : Ste-Marie, St-Pierre, Bourget, St-Auguste, Dollard, St-Louis, St-Jean Baptiste, Charlemagne, St-Stanislas, Salaberry, Hochelaga, Olier et St-Jean de la Croix.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B. P. IBERVILLE, No 102.

Institué à Iberville, P. Q., le 1er octobre 1904, par M. A. Dépatie.

Percepteur, Herman Bonneau ;

Md. E., Georges Tassé ;

Comité de surveillance : MM. Philibert Contant, président ; C. A. Laberge et Adé- lard Bergeron.

CONDOLÉANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles suivants, au cours du dernier mois :

CERCLE BOURGET, No 79, à M. Joseph Charpenier, à l'occasion du décès de son épouse.

CERCLE ST-LOUIS, No 44, à l'occasion du décès de M. Omer Dufresne, membre du cercle.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53, à la famille Renaud, à l'occasion de la mort de M. Jos. Renaud.

CERCLE ST-CHARLES, No 10, 1° à M. Edmond W. Jacques, à l'occasion du décès de sa belle-mère, Mme Dubé; 2° à M. Adolphe Pilon, à l'occasion du décès de sa fille; 3° à M. P. H. Benoit, épiciier, à l'occasion du décès de son enfant.

CERCLE ST-Pierre, No 8, 1° à M. Médéric Martineau, à l'occasion du décès de son beau frère; 2° à M. Elie Pilon, à l'occasion du décès de son neveu, John Rafferty, fils; 3° à M. L. Bélanger, à l'occasion du décès de son épouse.

CERCLE ST-JEAN BAPTISTE, No 149, à M. E. A. Desrocher, membre, à l'occasion de la mort de son père.

NOMINATION

MÉDECIN-EXAMINATEUR

Le choix de M. Georges Tassé, comme Médecin-examineur, du B. P. Iberville, No 102, a été ratifié par le Bureau Exécutif.

Nécrologie

No 373 — M. l'abbé J. C. DAIGNEAULT, 64 ans, admis comme membre détaché, le 14 décembre 1894, est décédé à Ste-Julie, comté de Verchères, le 30 mai 1904. Cause: *Syncope cardiaque*.
Bénéficiaires: Héritiers, \$2,000.

No 374 — ULRIC BONVOULOIR, 24 ans, admis membre du Cercle Bélard, No 159, le 11 novembre 1901, est décédé à l'hôpital de P-wucket, R 1, le 1er août 1904. Cause: *Appendicite*.
Bénéficiaire: Pierre Bonvouloir, père, \$1,000.

No 375 — Rév. A. ADALBERT BRAULT, 57 ans, admis dans le Cercle St-Paul, No 36, le 17 avril 1894, est décédé à la Ville St-Louis, comté d'Hochelaga, le 22 août 1904. Cause: *Accident*.
Bénéficiaires: Héritiers, \$1,000.

No 376 — ELOI GODBOUT, 25 ans, admis dans le Cercle Mont-Royal, No 2, le 15 mai 1903, est décédé à Montréal, le 29 août 1904. Cause: *Obstruction intestinale*.
Bénéficiaire: Albertine Lafortune, épouse, \$500.

No 377. — ARTHUR PRÉFONTAINE, 36 ans, admis dans le Cercle Belœil, No 144, le 24 novembre 1899, est décédé à Richmond, le 31 août 1904. Cause: *Accident*.
Bénéficiaire: Maria Brodeur, épouse, \$1,000.

No 378 — AUGUSTE LEBLANC, 28 ans, admis dans le B. P. St-Léonard, No 10, le 2 mai 1901, est décédé à St-Léonard, comté de Nicolet, le 10 septembre 1904. Cause: *Entérite aiguë*.
Bénéficiaire: Bibiane Vigneault, épouse, \$1,000.

AVIS

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE
DUE POUR MALADIE.

Formalités à remplir

1° Avis de Maladie (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° Certificat de Médecin (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la caisse centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la caisse locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchés du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° Réclamation (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat de Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

4° Articles des Statuts à consulter.

(A) Pour Caisses locales des malades: 208, 208A, 247, 253, 254A à 264

(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° Formules (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

ETAT FINANCIER

Au 31 Août 1904

CAISSE DE DOTATION

RECETTES	
Balance au 31 juillet 1904.....	\$415,346.64
Produit des contributions.....	10,819.71
Intérêts.....	973.82
	<u>\$427,140.17</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéficiaires de feu :	
L'abbé J. C. Daignault.....	2,000 00
Honoré Allaire.....	1,000 00
Joseph Baril.....	1,000 00
Albert Beaudoin.....	500 00
Eug. Pilote.....	500 00
Edouard Arpin.....	3,000 00
L'abbé Louis-Aimé Masson.....	1,000 00
Hector Valois, M.D.....	2,000 00
Joseph Pilon.....	1,000 00
" Remboursement contributions.....	55.00
" Caisse Générale, 5% des contributions.....	540.99
" balance au 31 août 1904.....	414,544 18
	<u>\$427 140 17</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES	
Balance au 31 juillet 1904.....	\$ 6,799.85
Produit des contributions.....	482.39
	<u>\$ 7,282 24</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéfices.....	\$ 292 50
" Capital et Réserve.....	38.32
" Caisse Générale.....	24 12
" balance au 31 août 1904.....	6,927.30
	<u>\$ 7,282 24</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES	
A 5% des contributions.....	\$ 565.11
" Rétribution semi-annuelle.....	599.00
" Revue.....	41.00
" Droits d'entrée.....	435 50
" Honoraire revision et mutation.....	19.50
" Fournitures.....	94.38
" Prime assurance garantie, officiers de cercles.....	18.80

A Divers.....	17.00
	<u>\$ 1,790.97</u>
A balance au 1er août 1904.....	9,586.97
	<u>\$ 11,377.26</u>

DÉBOURSÉS	
Par Organisation.....	\$ 654.93
" Fournitures.....	49.70
" Propagande.....	23 00
" Entretien du bureau :	
Loyer, assurances, taxes, etc.....	116.87
Téléphone, télégraphe, poste et express.....	50.04
Impressions et papeterie.....	103.40
Salaires d'officiers et employés.....	471.49
" Revision d'exams.....	69.55
" Gratification officiers généraux par Conseil Général.....	2,300.00
" Divers.....	20.31
" Inspection.....	154.75
" Investigation réclamation.....	10.90
" Revue.....	224.65
" Frais voyages officiers et frais d'assemblée.....	518.10
" Divers.....	11.00
	<u>\$ 4,778.69</u>
Par balance au 31 août 1904.....	6,598.57
	<u>\$ 11,377.26</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$414,544.18
" " C. des Malades.....	6,927.30
" " Générale.....	6,598.57
" " d'Épargne.....	14,655.30
	<u>\$442,725.35</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 27,900.00
Municipalités Scolaires.....	14,896.62
Municipalités.....	26,880.00
Prêts hypothécaires.....	342,405.94
Banque d'Hochelaga et Provinciale du Canada.....	30,560.16
	<u>\$442,642.72</u>

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.	82.63
	<u>\$442,725.35</u>

Montréal, 31 août 1904.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON

J. A. MIGNAULT, } Auditeurs.

CERCLES SUSPENDUS

Pour défaut de transmission des remises et rapports mensuels suivants :

CERCLES.		RAP. ET REMISE DE	SUSPENDU LE	AMENDE.
NOM.	No.			
Joliette.....	17	Août.....	1er octobre.....	\$10 00
St-Benoit.....	87	Septembre.....	1er novembre.....	\$10.00

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		DATE
NOMS	No.	
L'Assomption.....	77	31 octobre 1904.
Joliette.....	17	12 novembre 1904.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

- No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal**
 Sh.P.G., C. U. Ouellette 194 Quésnel, Ste Cunégonde; Prés., Edouard Leduc jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., Alex Moquin, 1 Trudel; Md.E., G. E. Larin, 383 St-Denis. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.
- No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde**
 Sh.P.G., L. Z. Mathieu sr, 245 Richelieu; Prés., Jos. Marcotte, 841 Avator; S.A., E. A. Grisé, 188 Richelieu; S.F., S. Legault, 1722 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 rue Vinet.
- No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois**
 Sh.P.G., A. T. Côté; Prés., J. Bte Primeau; S.A., Jos. Fortin; S.F., André Leduc; Md.E., Albert DesGroselliers. Réunions, 2e et 4e lundis, Salle Vachon, Beauharnois.
- No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier**
 Sh.P.G., P. Lalonde; Prés., Georges Tardif; S.A., R. Lefebvre; S.F., Chs Décaery; Md.E., P. O. Valois (Lachlne). Réunions, 1er et 3e mardis, ancienne chapelle Dorval.
- No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal**
 Sh.P.G., Raoul Tourangeau, 636 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 161 Coursol, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 127 Quésnel, Ste-Cunégonde; Md.E., S. J. Girard, 87 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Salle Baby, 96 rue Fulford.
- No 6—CERCLE SACRE-CŒUR, Montréal**
 Sh. P. G., J. O. Ricard, 1001 Ontario; Prés. et Md.E., J. A. Lapierre, 410 Plessis; S.A., J. R. Beaudoin, 411 Plessis; S.F., W. DuFault, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.
- No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE**
 Sh.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.
- No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal**
 Sh.P.G., J. O. Motard, 217 St-André; Prés., Philorum Lamontagne, 335 Dorchester; S.A., J. N. C. Lavivière, 160 Parc Lafontaine; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Gareau, 119 Malsonneuve.
- No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier**
 Sh. P. G., Zot. St-Pierre; Prés. Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S. F., Az. Libersan; Md. E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.
- No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal**
 Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sh.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Trono; Prés., Jos. Lusier, 94a Laprarrie; S.A., N. Bellisle, 411 Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre; Md. E., E. G. Dagenais; 87 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Quintal, coin Centre et Charvoix
- No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal**
 Sh.P.G., N. Simoneau, 2151 Notre-Dame; Prés., G. Demers, 2185 Notre-Dame; S.A. et S.F., V. Soudet, 80 St-Gabriel; Md. E., J. A. Pilon, 46 Inspecteurs. Réunions, 4m mardis du mois, au No 2151 Notre-Dame.
- No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri**
 Sh. P. G., J. F. Trépanier, 244 Ste Emelie; Prés. L. E. B. Rnard, 3633 Notre-Dame; S.A., J. E. Porras, 3662 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 1898 St-Jacques; Md.E., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.
- No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montreal**
 Sh.P.G., Ed. Brossard, 66 St-Jacques; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 137 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.
- No 15—CERCLE ST-JEROME**
 Sh.P.G., N.éroise Béllale; Prés., Charies Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle; Md.E., F. F. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.
- No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges**
 Sh.P.G., Louis Doucet; Prés., J. E. Dum-snil, S.A., H. E. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle publique
- No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette**
 Sh.P.G., A. Fontaine; Prés., L. Romulus Deslèts; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md. E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salles de l'Institut.
- No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth**
 Sh.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gaudry; S.A., L. J. O. Cassabon; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Marneau. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole modèle du Village.
- No 20—CERCLE ST-VALIEK, Québec**
 Chapelain, l'abbé Eug. Roy; Sh.P.G. L. P. Potras 212 Ste-Hélène; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard, S.A., Geo. Vidal, 107 du Roi; S.F., F. Blouin, jr 230 du Roi; Md.E., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, salle Moisan.
- No 21—CERCLE LAVAL, Québec**
 Sh.P.G., J. A. Marier, 24 Charest; Prés., L. A. Beaulieu, 99 Victoria; S.A., J. A. Bélanger, jr, 52 Scott; S.F., L. F. Grondin, 233 St-Joseph; Md.E., J. Guérard, 73 de l'Eglise. Réunions, 4e dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.
- No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois**
 Chapelain, Rév. A. M. Bourcier; Sh.P.G., Th. Durnin; Prés., A. Raymond; S.A., Ad. Leduc; S.F., P. Lap an e; Md.E., Le Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Laplante.
- No 24—NOTRE-DAME DELA GARDE, I Perrot, Co Vaudreuil**
 Sh.P.G., Rév J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S. A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, office du curé.
- No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke**
 Sh.P.G., Etienne Charrozier; Prés., J. E. Gnetz; S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Béard; Md.E., F. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Block Murray
- No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE**
 Sh.P.G., Jos. Charbonneau; Prés., W. Leroux; S.A. et S.F., A. Ouellette; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 2e et 4e mercredis à 7 hrs p. m., Salle des Artisans

No 23—CEROLE ST-MARTIN, Co Lavai

Sb.P.G., J. W. Lavoie; Prés., Wilf. Laurin; S.A., A. Descary, Borda-Piouffe; S.F., J. L. Allard; Md.E., Ed. Gadoury. Réunions, dernier samedi du mois.

No 29—CEROLE HOCHELAGA, Montréal

Sb.P.G., Flavien Lambert, 100 Ste-Catherine; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudson; S.A., A. Roy, 19 Hudson; S.F., W. Desjardins, 16 Déséry; Md.E., J. H. Garneau, 166 Déséry. Réunions, 1er et 2e mercredis, 321 Notre-Dame.

No 31—CEROLE MONTECALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sb.P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 34—CEROLE SALABERRY, Valleyfield

Sb.P.G., M. Th. Prfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daigault; S.F., Léopold Lapiante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-Océle.

No 36—CEROLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb.P.G., E. Charland; Prés., F. Borgevin; S.A., D. Bergevin; S.F., Ph. Desmarneau; Md.E., H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CEROLE NOTRE-DAME, Co Verchères

Chapelaïn, Lévy. Jean Ducharme; Sb.P.G., Jo. Leblanc; Prés. Albert Charron; S.A., Dieudonné Guyon; S.F., H. Tétrault; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier lundi du mois, bureau de H. Tétrault.

No 41—CEROLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb.P.G. Prés. et Md.E., G. DesRosiers; S.A., Maxime Poirier; S.F., H. Bacon. Réunions, 1er samedi du mois, chez le Dr DesRosiers.

No 43—CEROLE ST-VINCENT, Montréal

Sb.P.G., P. Larivière, 643 Notre-Dame; Prés., Napoléon Provost, 425 Fullum; S.A., E. Lachapelle, 710 Ste-Catherine; S.F., J. H. Paquette, 294 Fullum; Md.E., P. G. Leffis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CEROLE ST LOUIS, Montréal

Sb.P.G., L. A. Gendron, 582 Drolet; Prés., Jos. Girard, 735 Berri; S.A., G. A. Mailoux, 859 Demouty; S.F., J. A. de Vaudreuil, 697 Berri; Md.E., G. A. H. Dufresne, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, Salle Braut, 571 rue Berri.

No 46—CEROLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb.P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, 1er dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CEROLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb.P.G., L. J. Kéroack; Prés., A. Gauthier; S.A., S.F., P. Fafard; Md.E., D. A. Robert. Réunions, 1er dimanche du mois, bureau du notaire Fafard.

No 48—CEROLE SAGARD, Sault-au-Récollet

Chapelaïn, Rév. M. Chs Beaubien, curé; Sb.P.G., Jos. Provost; Prés., Md.E., H. Feltier; S.A., Avila Prévoist; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévoist.

No 49—CEROLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb.P.G., Albert St Denis; Prés., Em. Sara Bournet; S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclaire; Md.E., J. A. Beaudoin. Réunions, 2ème et 4ème mardis, salle de l'Union St-Joseph.

No 50—CEROLE ST-GUILLAUME, Co Yamaska

Sb.P.G., M. Adgémire Béllise; Prés., L. D. Frigault; S.A., P. E. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier; Md.E., J. B. S. Le moueux. Réunions; 3e dimanche, à 0½ heures du soir, salle Publique.

No 51—CEROLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb.P.G., Arth. Charland, Prés., Jean-Bte Feltier; S.A., La Veronneau; S.F., La Veronneau, N.P.; Md.E., C. Charland. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du curé.

No 53—CEROLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb.P.G., L. E. Beauregard, 20 St-Denis; Prés. Pac. Brouillette, 794 Ste-Elisabeth; S.F., J. E. Flou, 119 Champlain; S.A., P. A. Gagnon, 421 St-Denis; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 1er et 3e jeudis, Salle des Commis-Marchands, 149 Berri.

No 54—CEROLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguy

Sb.P.G., C. E. Derome; Prés., T. M. Prévile, S.A., J. E. Derome; S.F. et Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CEROLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil

Sb.P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zol. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanches du mois, chez M. Desiré Lauzon.

No 60—CEROLE SOULANGES, Les Cèdres

Sb.P.G., Robt Leroux; Prés. et S.A., Canut Laboursidère; S.F., Jos. D. Outille; Md.E., Jos. Thauvette. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Chevillier, Les Cèdres.

No 61—CEROLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb.P.G. L. Faribault, 70 St-Jacques; Prés. et Md.E., Irid. Lafolette, 215 Plessis; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 320 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Riffel, coin Amherst et de Montigny.

No 64—CEROLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb.P.G. H. Charlebois; Prés., F. A. Labelle; S.A., Hor. Pitaro; S.F., Henri Desjardins; Md.E., Ursèle Archambault. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—CEROLE ST-FRÈS-XAVIER, L'Épiphanie, Co L'Assomption

Sb.P.G., Téléphone Mercier. Prés., Jos. Lamarche; S.A., Médard Forest; S.F., B. Prud'homme; Md.E., J. Z. Z. Malo. Réunions, dernier mercredi du mois, chez M. G. Coderre.

No 66—CEROLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. J. Brassard, M.D.; S.A., Alphonse Durancourt; S.F., A. F. Groudin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Groudin.

No 67—CEROLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb.P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourquait; S.A., B. L'Honnin; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 1er et 3ème mardis au No 197 rue Cascades.

No 69—CEROLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb.P.G., A. Deslèdes. Prés., J. Q. Fafard 577 Notre-Dame; S.A., H. A. Gendron, 228 Letourneau; S.F., Amédée Beaupré, 66 Desjardins; Md.E., Pierre Lusier, 647 Notre-Dame. Réunions 3e lundi du mois à 8 hrs p. m., 189 Letourneau.

No 72—CEROLE ST-BARTHELEMI, Co Berthier

Sb.P.G., J. Lafontaine; Prés., Géd. Rochette; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L'Heureux; Md.E., T. J. Latourle. Réunions, 2e lundi du mois.

No 73—CEROLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

Chapelaïn, Rév. A. St-Jean, curé de St-Denis de Montréal; Sb.P.G., S. D. Vallières, 1051 St-Hubert. Prés., Ferd. Beaumont, 348 Laurier; S.A., Léon Defoy, 1227 St-Denis; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 6 Fontaine; Md.E., Ern. E. Lauzon, 275 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis du mois, 94 Fontaine.

No 79—CEROLE BOURGET, Montréal

Sb.P.G., L. P. Genest dit Labarre, 347 Berri; Prés., J. C. Lamche, 747 St-Denis; S.A., L. A. Gélinas, 544 St-André; S.F., Jos Duplessis, 557 St-André; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 hrs p. m.

No 80—CEROLE PIERREVILLE, Pierreville

Sb.P.G., Aug. Capistran; Prés., Edmé. Allie; S.A. et S.F., H. L. Shoover; Md.E., F. E. Gélinas. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLure.

No 82—CEROLE ST-CASIMIR, Co Portneuf

Sb.P.G., A. E. Grandbois; Prés., Thomas Ferron; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger; Md.E., P. Dolbec. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Trotter.

No 92—CEROLE ST-JOACHIM, Louisville.

Sb.P.G., O. E. Milot; Prés., R. S. Linday; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 99—CEROLE STE-MARIE DE LA BEAUCHE, Co Beauce

Chapelaïn, Rév. J. E. Feuiltaut; Sb.P.G., J. A. Voyer; Prés., Géd. Tardif; S.A., de Montarville Taschereau; S.F., J. B. Gendron; Md.E., Th. Fortier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. B. St-Hilaire.

No 101—CEROLE DE LA BEAUCHE, St-Georges, Co Beauce

Chapelaïn, Rév. H. A. Dionne; Sb.P.G., Joseph Poulin Bégin; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. Ludger Bolduc.

No 102—CEROLE RICHELIEU, Montréal.

Sb.P.G., R. Duquette, 67 St-Sulpice. Prés., O. Desloges, 734 Dorion; S.A., A. E. J. Bissonnette, 1614 Notre-Dame; S.F., Arth. Gagnon, 363 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 2469 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 280 Richmond.

No 103—CEROLE ST-BERNARD, Sorel.

Sb.P.G., J. A. Chénvert; Prés., Jos. Pontbriand; S.A., S.F., A. P. Vanasse; Md.E., A. Laforrière. Réunions, 4e lundi de chaque mois, au bureau du S.A., maison Vanasse, rue George, Sorel.

No 111—CEROLE CARILLON, Co Argenteuil

Chapelaïn, Rév. M. Sauriol; Sb.P.G., J. A. Ethier; Prés. et Md.E., H. Legault, M.D., St-André; S.A. et S.F., W. A. Lafond, Carillon. Réunions, dernier dimanche du mois, à 2 hrs p.m., salle Murphy, Carillon.

112—CEROLE DELORMIER, Co d'Hochelaga.

Chapelaïn, Rév. L. Adam, S.J.J.; Sb.P.G., E. N. Hébert, 664 Parc Lafontaine; Prés., Jos. Nantel 55 Fabbre; S.A., Léon Désautels, 175A Marie-Anne; S.F., Geo. D. Bourret, 509 Ave Delormier; Md.E., L. A. Lacombe, 1 Fabre. Réunions, 2e et 4e tondis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf.

No 114—CERCLEST-EUSEBE, Montréal.
Sb.P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prés. Joseph Pepin, 765 Ontario; S.A., Delphis Lésperance, 26 ruele Fullum; S.F. et Md. E., J. A. Ranger, 56 Fullum. Réunions, dernier mercredi du mois sous-sol église St-Eusébe.

No 116.—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.
Sh.P.G. Anz. Mathieu, M.D.; Prés., Elz. Duhamel; S.A. D. Goyette; S.F. P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7½ hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth St-Henri.
Sb.P.G., P. Vincent, Village Turcot; Prés., Ad. Sénécal, 40 St-Pierre; S.A., J. A. Deforme, 428a Beaudry; S.F., Le Desro siers, 2554 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mardis, salle Danseur, coin Delinelle et Notre-Dame, Ste-Elizabeth.

No 118—CERCLE GARNEAU, cité St-Henri.
Sb.P.G., F. X. Dubé, 266 St-Antoine; Prés., J. M. Marcotte, 17 Place d'Armes; S.A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S.F., Jos. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. E. Trudeau, 511 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duverny, 45 Vinet, Ste-Cunégonde.

No 123.—CERCLE DUVERNAY, cité Ste-Cunégonde.
Sb.P.G., J. A. Latrelle, 194 Delaisie; Prés., J. B. Bonhomme, 820 Charlevoix. Montréal; S.A., J. W. Fabien, 1564 St-Jacques; S.F., O. Legault, 175 Duverny; Md.E., Dr H. Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er jeudi du mois, à la salle Duverny, No 45 rue Vinet, Ste-Cunégonde.

No 124—CERCLE TRIFLUVIEN, Trois-Rivières.
Sb.P.G., C. J. N. Teasdale; Prés., J. B. M. Barthe; S.A., C. B. Lord; S.F., F. X. Vanasse; Md.E., Nap. Lambert. Réunions, 2e et 4e dimanches, 150 rue Notre-Dame.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal.
Chapelain, Rév. J. A. N. Morin; Sb.P.G., Louis Boire, 2052 Labelle. Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, 960 Beauchien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1316 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 356 rue Beauchien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal.
Sb.P.G., A. Grenier, 99 t-Jacques; Prés., Aug. Comte, 501 St-Urbain; S.A., O. Lapallos, 708 St-Urbain; S.F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128.—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.
Chapelain, Rév. P. J. B. Grandfils, O.M.I.; Sb.P.G., J. A. Paradis, rue Colomb; Prés., Octave Vézina, 460 St-Joseph; S.A., Eug. Jobin, 39 Hermine; S.F., S. L'cavalier, 45 Boisseau; Md.E., Joseph Gosselin, 623 St-Valier. Réunions, 4e lundi de chaque mois, salle Thérien, 55½ rue Victoria, St-Sauveur.

No 135—CERCLE BRUCHESI, Montréal.
Sb.P.G., E. Durocher, 266A Visitation; Prés., Georges Piau, 1900 Ontario S.A., L. Lafond, 256 Maisonneuve; S.F., J. Joannette, 17 Heron; Md. Ex., Z. Comtois, M.D., 506 Parc Lafontaine. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 582 Plessis.

No 139—CERCLE CHAMBLY
Sb.P.G., Joseph Bouchard; Prés., L. O. Bergevin; S.A., Peter O'Reilly; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 4e vendredis de chaque mois, à la salle Auclair.

No 140—CERCLE CHICOUTIMI, Co Chicoutimi
Sb.P.G., J. L.A. Godbout; Prés., J. E. A. Dubuc; S.A., D. V. Morrier; S.F., Bruno Lefebvre; Md.E., Edm. Savard. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Château Saguenay.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.
Chapelain, R. P. O. Cornélius, O. M. I., Rue Visitation; Sb.P.G., Henri Trudel, 80 St-Gabriel. Prés., Th. Trudeau, 132 Visitation; S.A., A. V. Bourbomière, 853 St-Denis; S.F., Jos. Marois, 228 Plessis; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste-Catherine. Réunions, 2ème et 4ème lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve.

No 148—CERCLE CHENIERE, Montréal.
Sb.P.G., Geo. Guy, 259 Ri hellen, Ste-Cunégonde; Prés., Jos. Caron, Verdun; S.A. et S.F., Flavien Basilières, 411 Charlevoix; Md.E., Dr Henri Campeau, 3196 Notre-Dame, Ste-Cunégonde. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE
Sb. P. G. Henri Gratton, 572 St-Hypolite; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., L. J. Forget, 423 Hypolite; S.F., A. B. Poitevin, 324 Rachel; Md. E., P. Barette, 327 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet.

No 150—CERCLE LARTIGUE, Longue-Pointe
Chapelain, Rév. J. H. Lecourt; Sb.P.G., C. Razinet; Prés., Jos. Bernard; S.A., O. Lacombe; S.F., P. Z. Guy; Md.E., J. P. Deschatelets. Réunions, dernier dimanche du mois, salle Guy, rue St-François-Xavier, Longue-Pointe.

No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelaga.
Chapelain, Rév. J. E. Rich; rd, curé; Sb.P.G., Cyrille Quintal sr, 1245 Wellington; Prés., Jos. Audette, 39 rue Rosa Verdun; S.A. J. A. A. Leclair; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church; Md.E., Vidlar Rhéaume. Réunions, dernier lundi, salle Sauvé, 33 rue Rosa, Verdun.

No 162—CERCLE STE-SCHOLASTIQUE, Co Deux-Montagnes
Chapelain, Rév. R. Hébert; Sb.P.G., J. A. Esther; Prés., Jos. Forrier; S.A., N. Forest; S.F. et T. J. H. Langlois; Md.E., S. Lamarche. Réunions, dernier mercredi.

No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.
Sb.P.G., Anastase Gariépy, 299 Hibernia; Prés., Henri Benoit, 340 Charron; S.A., Jos. St-Denis, 331 Charron; S.F., L. C. Fontaine, 25 Knox; Md.E., Eugène Virolet, 44 Laprairie. Réunions 1er et 3e mardis, 5 hrs p.m., salle Unity, 550 rue Wellington.

No 165—CERCLE ST-PAUL DE GRAND'MERE
Chapelain, Rév. La Lafèche; Sb.P.G., J. H. Robert; Prés., A. Vadeboncour; S.A., Emile Dumais; S.F., F. G. Roy, Md.E., J. O. Ricard. Réunions, 2e et 4e vendredis, Salle Leclerc.

No 170—CERCLE LEON XIII, Montréal.
Chapelain, Rév. M. L. P. Ch. Ch. quet, 110 Champlain; Sb.P.G., Chs Hudon, Notre-Dame-de-Grâce; Prés., Léon Gélina, 583 St-André; S.A., T. A. Morency, 59 Hôpital-de-Ville; S.F., J. C. Paquin, 646 Mentana; Md.E., A. Chri tin, M.D., 969 De-Montigny. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, à 8 hrs p.m.

No 172—CERCLE FRONTENAC, Montréal.
Sb.P.G., N. Roy, 405 Montcalm; Prés., J. E. Sauvé, 167 St-Christophe; S.A., Marchand, 56 Amherst; S.F., Cutbert de Grandpré, 398 Wolfe; Md. E., J. S. Tellier, 1518 Ste-Catherine. Réunions, 2e et 4e lundis du mois, à la salle Gagnon, No 1079 DeMontigny.

No 173—CERCLE CONTANT, Montréal.
Sb.P.G., E. D'Orme, 55 St-Hubert; Prés., J. A. Jarry, 97 St-Jacques; S.A., J. A. M. Alp. Uchmet, 71 Dubord; S.F., Louis Bédard, 67 Dubord; Md.E., J. E. Bastien, 86 Visitation. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny.

No 174—CERCLE ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis
Chapelain Rév. M. J. B. Jobin; Sb.P.G., A. Le page, 5134 St-Laurent; Prés., Jos. Dépatie, 1556 Esplanade; S.A., Hermas Paradis, 1164 Clark; S.F., Géraldine Sigouin, 37 Ave Pacific; Md. E., J. G. Dugas, 2187 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 8 hrs p.m., à la salle Sigouin, 39 Ave Pacific.

No 179—CERCLE ST-CAMILLE, Co Wolfe.
Chapelain Rév. J. A. Lévêque; Sb.P.G. et Md.E., Alph. Thibault; Prés., F. O. Ginerus; S.A. et S.F., J. N. Crépeau. Réunions, dernier lundi, salle publique.

No 180—CERCLE ST-PHILEMON, Stoke Centre, Co Richmond
Chapelain et Sb.P.G., Rév. E. A. Martel; Prés., A. B. Biron; S.A. Ad. Niquette; S.F. et Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche.

No 181—CERCLE STE-CECILE, Ste-Cécile de Whitton, Co Compton
Chapelain et Sb.P.G., Rév. N. S. H. Gaulin; Prés., Pierre Audet; S.A. et S.F., J. E. Belleau; Md.E., J. A. Millette. Réunions, 3e dernier dimanche, à l'Étoile.

No 182—CERCLE RACINE, Weedon, Co Wolfe
Chapelain et Sb.P.G., Rév. J. A. Lefebvre, curé; Prés., Glib. Roy; S.A., S.F. et Md.E., J. F. C. Lemieux, M.D. Réunions, 3e samedi, salle publique de Weedon Centre.

No 183—CERCLE ST-PROSPER, Co Champlain
Chapelain, Rév. O. H. Lacerte, curé; Sb.P.G., Art. Cossette; Prés. Wm Frigon; S.A. et Md.E., F. X. Maspicotte, M.D.; S.F., Isidore Houde. Réunions, dernier mardi, à la salle publique.

No 186—CERCLE ST-ALPHONSE, Theftord Mines
Chapelain, Rév. J. G. Goudreau; Sb.P.G., Alphonse Blais. Prés., L. E. Roberge; S.A., Camille Manseau S.F., J. O. Vallières; Md. E., J. E. Beaudet. Réunions, dernier jeudi du mois, salle Labranche.

No 188—CERCLE LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière
Chapelain, abbé Alb. Rouleau; Prés., R. W. Lafleur; S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron; Md.E., P. J. O. Lauriault. Réunions, dernier dimanche du mois.

No 189—CERCLE ST-DESIRÉ, Black Lake, Co Mégantic
Chapelain, Rév. J. Gagnon, curé; Sb.P.G., J. F. Bilodeau; Prés., Jos. Morin; S.A., David Champagne; S.F., F. H. Bédard; Md.E., Tancred Fontaine. Réunions, 3e dimanche du mois, salle Morin.